

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 27 novembre 2013.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mercredi 27 novembre 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Hugues Tremblay	Tadoussac
M ^{me}	Marjolaine Gagnon	Sacré-Cœur
M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Jean-Roch Barbeau	Colombier

Est absent :

M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer
----	------------------	------------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M ^{me}	Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me}	Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M ^{me}	Diane Gagnon	Technicienne en administration
M.	François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Micheline Anctil, préfet de comté, constate le quorum et déclare la séance ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

RÉSOLUTION 2013-11-216

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2013;
4. Message et activités du préfet;
5. Prévisions budgétaires 2014 :
 - 5.1. Adoption de la partie I du budget regroupant les revenus et dépenses dans les secteurs suivants : Administration générale, Évaluation foncière, Gestion des cours d'eau, Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, Programme de développement régional et forestier, Schéma de couverture de risques, SOCOM, Territoire Non Organisé;

- 5.2. Adoption de la partie II du budget regroupant les revenus et dépenses dans les secteurs suivants : Programmes d'amélioration de l'habitat, Gestion des matières résiduelles, Terres publiques intramunicipales;
6. Adoption des quotes-parts que devront verser les municipalités à la MRC pour l'année 2014;
7. Adoption des taux de la taxe foncière et de la taxe spéciale à prélever sur les biens-fonds imposables du TNO du Lac-au-Brochet pour l'exercice financier 2014;
8. Adoption du taux d'intérêt à prélever sur les arrérages des taxes, des quotes-parts et de factures diverses pour l'exercice financier 2014;
9. Adoption du Règlement numéro 123-2013 modifiant le règlement 106-2006 tel que modifié par les règlements 88-2001 et 91-2002, concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur les Territoires Non Organisés et l'imposition des taxes de Comté pour toutes les municipalités de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord;
10. Administration générale :
 - 10.1. Adoption du Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2014;
 - 10.2. Radio Essipit Haute-Côte-Nord – reconduction de l'entente pour 2014-2015;
 - 10.3. Renouvellement de la police d'assurance municipale 2013-2014 avec la MMQ;
11. Aménagement du territoire :
 - 11.1. TPI – mandat bois de chauffage;
 - 11.2. Inspection municipale – Tadoussac;
12. Registre du domaine de l'État – désignation d'un responsable;
13. TNO – avis de motion concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière;
14. Désignation de représentants au sein de différents comités;
15. Protocole d'entente – développement éolien;
16. Entente de développement culturel :
 - 16.1. Recommandations de la Commission des Arts et de la Culture – acceptation de projets;
 - 16.2. Acquisition d'un coffret original de René Gagnon;
17. Centre administratif – octroi de contrats d'entretien des équipements :
 - 17.1. Plateforme élévatrice (monte-charge);
 - 17.2. Système de protection incendie FM-200, d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central;
 - 17.3. Système de ventilation, chauffage et climatisation;
18. Correspondance;
19. Services professionnels pour consultations juridiques – proposition d'entente;
20. Ressources humaines :
 - 20.1. Lettre d'entente numéro 3;
21. Gestion financière :
 - 21.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 21.2. Nomination de deux représentants sur le Comité de vérification des déboursés;
22. Affaires nouvelles :
 - 22.1. Appui au projet du Centre d'action bénévole Le Nordest;
 - 22.2. Répartition des quotes-parts relatives à la gestion des matières résiduelles – adoption d'une base de calcul pour le budget 2014;
23. Nomination d'un préfet suppléant;
24. Période de questions;
25. Fermeture de la séance;

QUE le point 22. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-11-217

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Message et activités du préfet

(réf. : 4.0)

M^{me} Anciault informe les membres du Conseil des rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines dont, entre autres :

- Rencontre sur le tourisme hivernal à Tadoussac;
- Inauguration de nouvelles installations récréatives à Colombier;
- Dévoilement des œuvres acquises par la MRC dans le cadre de sa Politique d'acquisition d'œuvres d'art;
- Comité de travail sur les prévisions budgétaires 2014 de la MRC.

RÉSOLUTION 2013-11-218

Prévisions budgétaires 2014 – adoption de la partie 1

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du Code municipal du Québec, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget compte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC;

ATTENDU QUE seuls les représentants des mêmes municipalités ayant un intérêt dans une catégorie de fonctions sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la partie 1 du budget comporte les catégories de fonctions qui concernent l'ensemble des municipalités locales ainsi que le TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2014, les prévisions de revenus et dépenses des catégories de fonctions regroupées dans la partie 1 soit :

- Administration générale;
- Évaluation foncière;
- Gestion des cours d'eau;
- Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Programme de développement régional et forestier;

- *Schéma de couverture de risques;*
- *SOCOM;*
- *Territoire Non Organisé Lac-au-Brochet;*

le tout tel que reproduit à l'Annexe 1 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2013-11-219

Prévisions budgétaires 2014 – adoption de la partie 2

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 975 du Code municipal du Québec, le Conseil de la MRC doit adopter le budget de celle-ci pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE le budget compte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC;

ATTENDU QUE seuls les représentants des mêmes municipalités ayant un intérêt dans une catégorie de fonctions sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

ATTENDU QUE les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la partie 2 du budget comporte la catégorie de fonctions qui concerne les municipalités locales à l'exception du Territoire Non Organisé Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte, pour l'année financière 2014, les prévisions de revenus et dépenses de la catégorie de fonctions de la partie 2 soit :

- *Gestion des matières résiduelles et développement durable;*
- *Programmes d'amélioration de l'habitat;*
- *Terres publiques intramunicipales;*

le tout tel que reproduit à l'Annexe 2 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2013-11-220

Adoption du tableau des quotes-parts pour l'exercice financier 2014

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 976 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), le secrétaire-trésorier doit, avec l'approbation du Conseil de la MRC, répartir entre toutes les municipalités locales concernées les sommes payables à la MRC pour le prochain exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le tableau des quotes-parts pour l'exercice financier 2014 établi selon les dispositions du règlement 88-2001 et ses amendements;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre ce tableau à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC, le tout tel que reproduit à l'Annexe 3 du présent procès-verbal.

RÉSOLUTION 2013-11-221

***Adoption des taux de taxes pour l'exercice financier 2014
pour le TNO Lac-au-Brochet***

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement 88-2001 et ses amendements, la MRC adopte annuellement le taux de taxes applicables sur tous les biens-fonds du TNO Lac-au-Brochet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil fixe, pour l'exercice financier 2014, les taux suivants applicables pour le TNO Lac-au-Brochet :

1. **Taxe foncière générale :** 0.57 \$ par 100 \$ d'évaluation
2. **Taxe foncière spéciale pour les services de la Sûreté du Québec :** 0.099 \$ par 100 \$ d'évaluation

RÉSOLUTION 2013-11-222

Adoption du taux d'intérêt

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du règlement 88-2001 et ses amendements, le Conseil doit, lors de l'adoption du budget de la MRC, fixer par résolution le taux d'intérêt exigible payable sur tout versement dû en vertu de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil fixe à douze pour cent (12.0 %) annuellement le taux exigible sur les arrérages de toutes taxes et quotes-parts applicables à l'exercice financier 2013;

QUE le Conseil fixe à douze pour cent (12.0 %) annuellement le taux exigible sur l'arrérage de toute autre facture émise par la MRC, non payée dans les délais, applicable à l'exercice financier 2014.

RÉSOLUTION 2013-11-223

Règlement numéro 123-2013

***aux fins de modifier le règlement 106-2006 concernant
l'imposition des taxes foncières générales et spéciales
pour tous les immeubles situés sur les territoires non organisés et
l'imposition des taxes de comté pour toutes les municipalités
de la Municipalité Régionale de comté de La Haute-Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 989 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe pour les territoires non organisés, les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour des objets spéciaux quelconques dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord peut imposer et prélever annuellement des taxes pour des fins de Comté qui, en vertu d'un règlement, peuvent être perçues par le secrétaire-trésorier ou autres officiers municipaux à ce préposés de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sous réserve de toute disposition inconciliable, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue aux dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 121-2012 du Conseil, la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord déclare sa compétence quant à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2013;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le présent règlement, portant le numéro 123-2013, soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement aux fins de modifier le règlement 106-2006 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour tous les immeubles situés sur les Territoires Non Organisés et l'imposition des taxes de Comté pour toutes les municipalités de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ».

ARTICLE 2. BUT

Le présent règlement a pour but d'imposer les taux de taxes dans la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, afin de pouvoir prélever les sommes nécessaires aux dépenses quant à la gestion des matières résiduelles

ARTICLE 3. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 4. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le règlement 106-2006 est modifié :

1. En remplaçant l'article « 8. Gestion des matières résiduelles » par l'article suivant :

8.1 Le prix payable annuellement à la MRC par toutes les municipalités correspondra à une part des coûts réels nets du système pour une année contractuelle. Les coûts réels nets du système étant obtenus par la différence de l'ensemble des coûts et revenus (redistribution des redevances, subventions, vente de matières, etc.) générés par le système.

La quote-part assumée par chaque municipalité sera attribuée en proportion de ses ordures ménagères produites et traitées par le système sur la quantité totale traitée par ledit système pour une année.

Base de calcul :

<i>Quantité d'ordures ménagères produites par une municipalité pour l'année précédente*</i>	/	<i>Quantité d'ordures ménagères totale traitées par le système de l'année précédente</i>	x	<i>Coûts réels nets d'exploitation du système</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------	---	---------------------------------------------------

* Pour une période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année précédente du budget.

Si les quantités d'ordures ménagères produites ne sont pas disponibles, les prévisions budgétaires pourront être établies avec la population équivalente. Une fois les quantités disponibles, un réajustement sera fait.

- 8.2 Les quotes-parts sont payables trimestriellement en quatre (4) versements égaux, sur présentation de facture de la MRC. Les versements des quotes-parts imposées par le présent règlement qui ne sont pas effectués dans les 30 jours de l'émission de la facture de la MRC deviendront immédiatement exigibles et porteront des intérêts selon le taux en vigueur adopté par le Conseil de la MRC annuellement.
- 8.3 Le Conseil de la MRC pourrait aussi décider de répartir les coûts réels nets, ou une partie de ceux-ci, sur la base de la population équivalente, s'il s'avérait que cette méthode soit plus pertinente. Une résolution à cet effet devra être adoptée. Dans tous les cas, la base de calcul sera la même pour toutes les municipalités locales.

ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ AUX ESCOUMINS, CE 27^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2013.

Micheline Anctil
Préfet

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-11-224

Tenue des séances ordinaires de la MRC – calendrier 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'année 2014, ces séances débutant à 14 h 00 :

- **Mardi, le 21 janvier 2014**
- **Mardi, le 18 février 2014**
- **Mardi, le 18 mars 2014**
- **Mardi, le 15 avril 2014**
- **Mardi, le 20 mai 2014**

- **Mardi, le 17 juin 2014**
- **Mardi, le 19 août 2014**
- **Mardi, le 16 septembre 2014**
- **Mardi, le 21 octobre 2014**
- **Mercredi, le 26 novembre 2014 (budget)**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la MRC.

RÉSOLUTION 2013-11-225

Radio Essipit Haute-Côte-Nord – reconduction de l'entente

CONSIDÉRANT que l'entente portant sur l'échange de services avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (*CHME-FM 94,9*) se termine le 31 janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire cette entente pour une autre année au montant de 4 029,00 \$, réparti entre les municipalités et la MRC de la façon suivante :

**ENTENTE PUBLICITAIRE MRC/MUNICIPALITÉS/CHME
Répartition de la contribution pour 2014**

MUNICIPALITÉ	MONTANT FIXE (\$)	POPULATION	%	MONTANT (\$)	TOTAL (\$)
Tadoussac	120,00	827	7,30	174,12	294,12
Sacré-Cœur	120,00	1889	16,68	397,72	517,72
Les Bergeronnes	120,00	711	6,28	149,70	269,70
Les Escoumins	120,00	2012	17,77	423,62	543,62
Longue-Rive	120,00	1101	9,72	231,81	351,81
Portneuf-sur-Mer	120,00	759	6,70	159,80	279,80
Forestville	120,00	3293	29,08	693,32	813,32
Colombier	120,00	731	6,46	153,91	273,91
MRC	685,00	–	–	–	685,00
	1 645,00	11 323	100,00	2 384,00	4 029,00

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de reconduire l'entente portant sur l'échange de services radiophoniques avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (*CHME-FM 94,9*), pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et au nom des municipalités ainsi que de la MRC, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-11-226

***Renouvellement de la police d'assurance
municipale 2013-2014 avec la MMQ***

ATTENDU QUE la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la MRC a reçu les documents relatifs au renouvellement d'assurance pour la prochaine année;

ATTENDU QUE la prime d'assurance a subi une augmentation de 459 \$ par rapport à l'année précédente, attribuable à l'ajout de protections et à la modification de certaines clauses;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de renouvellement d'assurance municipale déposée par la MMQ en date du 22 octobre 2013, couvrant la période du 15 octobre 2013 au 15 octobre 2014, au montant de 35 808,00 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 2013-11-227

TPI – bois de chauffage – mandat

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion foncière et forestière des terres publiques intramunicipales, la MRC a réalisé des travaux de coupe durant l'année 2013;

ATTENDU QU'un volume de bois non commercial (essences de bouleau et de tremble) n'a pas été récolté lors de la réalisation des travaux et peut être utilisé à des fins de bois de chauffage;

ATTENDU QUE la MRC souhaite maximiser et optimiser la ressource du bois en diversifiant les sources d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le personnel de la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'offrir le volume de bois non récolté à des fins de bois de chauffage;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit;

QUE le cahier des charges, la soumission conforme offrant le meilleur prix ainsi que la présente résolution constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2013-11-228

Inspection municipale – prêt de service avec la municipalité de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et la municipalité de Tadoussac ont convenu d'une entente pour le prêt des services de M^{me} Myriam Desjardins-Malenfant à titre d'inspectrice municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement (résolution n° 2013-10-200);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac n'a toujours pas comblé le poste d'inspecteur municipal et qu'elle demande un report à l'entente déjà convenue;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de modifier l'article 7 de l'entente intervenue le 2 octobre 2013 afin de prolonger la période de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2013.

RÉSOLUTION 2013-11-229

Registre du domaine de l'État (RDE) – certificat de l'infrastructure à clés publiques gouvernementales (ICPG) – désignation d'un responsable

ATTENDU QUE le Registre du domaine de l'État (RDE) exige des émetteurs de droit un certificat de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementales (ICPG) pour transmettre de façon sécuritaire des données au Registre du domaine de l'État (RDE);

ATTENDU QU'il est recommandé de désigner un responsable par MRC pour requérir officiellement des services Infoclés du ministère de la Justice (MJQ) les clés et certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Kevin Bédard à titre de responsable pour acquérir, officiellement, des services Infoclés du ministère de la Justice du Québec (MJQ), les clés et certificats nécessaires, au chiffrement et à la signature électronique, dans le cadre de l'enregistrement de droits au Registre du domaine de l'État (RDE);

QUE la présente résolution abroge la résolution n° 2011-01-011.

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Marjolaine Gagnon, conseillère de comté, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce Conseil, un règlement concernant l'imposition de droit supplétif en matière de mutation immobilière pour le Territoire non organisé Lac-au-Brochet.

Donné aux Escoumins, le 27 novembre 2013.

Marjolaine Gagnon
Conseillère de comté

RÉSOLUTION 2013-11-230

Nomination de la MRC sur différents comités

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit procéder à la nomination de ses représentants au sein de différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la MRC de La Haute-Côte-Nord au sein des comités ci-dessous :

COMITÉ	REPRÉSENTANT(S)	ABROGE LA OU LES RÉOLUTION(S)
<i>Association forestière Côte-Nord</i>	André Desrosiers	2012-02-041
<i>Comité Sécurité publique</i>	Micheline Anctil Jean-Roch Barbeau Francis Bouchard Hugues Tremblay	01-08-124 et 09-11-227
<i>CRÉ - Conseil d'administration</i>	Francis Bouchard	–
<i>Tourisme Côte-Nord/Manicouagan</i>	Micheline Anctil	2013-06-147

RÉSOLUTION 2013-11-231

Développement éolien – entente de partenariat avec la compagnie Éolelectric

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé en mai 2013 deux blocs totalisant 450 MW d'énergie éolienne qui feront l'objet d'appels de propositions par Hydro-Québec, dont un bloc de 150 MW réservé à l'ensemble du territoire du Québec;

ATTENDU QUE Hydro-Québec lancera éventuellement un appel d'offres suivant les conditions édictées par le Gouvernement du Québec par voie de règlement et prévu d'ici la fin de l'année 2013;

ATTENDU QUE la compagnie Développement Éolelectric Inc. développe depuis 2006 un projet éolien dans le secteur sud de la rivière La Loche sur des terres publiques dans le Territoire non organisé de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE la MRC a un intérêt particulier pour la mise en valeur des ressources du milieu naturel et que le développement de l'énergie éolienne s'inscrit dans le cadre du développement durable;

ATTENDU QUE les démarches visant l'identification et la prise en compte des préoccupations des milieux hôtes doivent être également considérées par le promoteur, tout comme les mesures d'atténuation des impacts négatifs de leur projet sur les milieux concernés;

ATTENDU QUE la compagnie Développement Éolelectric Inc. désire signer avec la MRC un protocole de partenariat qui énoncera les modalités de développement du projet menant au dépôt d'une proposition à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le promoteur et la MRC ont engagé des discussions dans le but de convenir d'un protocole d'entente à être signé dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, avec la compagnie Développement Éolelectric Inc., ayant son siège social à Brossard, le protocole d'entente de partenariat dans le cadre du projet du parc éolien de La Haute-Côte-Nord, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-11-232

**Entente de développement culturel – recommandation
de la CAC – acceptation de projets**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consistent à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la poursuite du Programme de soutien culturel, du Programme de soutien à la diffusion culturelle, du Programme de soutien en patrimoine et du programme de Collection privée des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la Commission des Arts et de la Culture et qu'ils répondent aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant accordé
2013-P-11	Soutien culturel	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Sentier de Noël	3 500 \$
2013-C-05	Collection privée des bibliothèques publiques	Bibliothèque municipale des Escoumins	Achat de livres	400 \$

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2013-11-233

**Entente de développement culturel – recommandation
de la CAC – acquisition d'un coffret original de René Gagnon**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC a notamment pour objectif de sauvegarder le patrimoine régional ainsi que de promouvoir et reconnaître les artistes et artisans de son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été mise au fait d'un projet, présentement en cours de création, consistant à produire un coffret original offert en quantité limitée composé d'une toile, d'un coffre en bois et de la biographie de l'artiste professionnel René Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires à l'acquisition de cette biographie est d'environ 3 000 \$ et que ce montant est disponible grâce au surplus des montants non écoulés de différentes actions;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Arts et de la Culture ainsi que le ministère de la Culture et des Communications sont en accord avec la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accepte de déplacer des sommes de l'Entente de développement culturel afin d'acquérir un coffret contenant la biographie de l'artiste René Gagnon;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2013-11-234

***Centre administratif – plateforme élévatrice –
octroi du contrat d'entretien***

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises portant sur un service d'entretien préventif de la plateforme élévatrice de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition des deux (2) entreprises invitées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC octroie le contrat d'entretien de la plateforme élévatrice à l'entreprise Kone inc., de Québec, pour les trois prochaines années au montant de 2 224,77 \$ (incluant les taxes) couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

QUE la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION 2013-11-235

***Centre administratif – système de protection incendie FM-200,
d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central –
octroi du contrat d'entretien***

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) entreprises portant sur un service d'entretien préventif du système de protection incendie FM-200, du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition des deux (2) entreprises invitées;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil octroie le contrat d'entretien préventif du système de protection incendie FM-200, du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central de son centre administratif à la compagnie *Prévention incendie Safety First*, de Québec, pour les trois prochaines années au montant de 2 811,14 \$ (incluant les taxes) couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

QUE la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION 2013-11-236

Centre administratif – système de ventilation, chauffage et climatisation – octroi du contrat d'entretien

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises portant sur un service d'entretien préventif du système de ventilation, chauffage et climatisation de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2014, 2015 et 2016;

ATTENDU QUE deux (2) des entreprises invitées ont soumis une proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil octroie le contrat d'entretien préventif du système de ventilation, chauffage et climatisation de son centre administratif à la compagnie *Pro-Sag Service LK inc.*, de Chicoutimi, pour les trois prochaines années au montant de 5 051,63 \$ (incluant les taxes) couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016;

QUE la soumission et la présente résolution constituent le contrat;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE

1. Mutuelle des municipalités du Québec

Elle transmet à la MRC sa part de la ristourne suite au renouvellement de sa police d'assurance.

2. Fédération québécoise des municipalités

Elle fait connaître son calendrier et son programme de formation 2014.

3. M. Jacques Chiasson, directeur régional, Ministère des Finances et de l'Économie – Direction régionale de la Côte-Nord

Il fait part de l'évaluation des résultats obtenus en 2012 par le CLD de La Haute-Côte-Nord.

DEMANDES D'APPUI

4. M. William Lebel, directeur adjoint, Coopérative forestière La Nord-Côtière

Il demande à la MRC un appui dans leurs démarches auprès de la Direction générale régionale du MRN visant à :

- reporter le solde de l'enveloppe contractuelle 2013-2014 pour la saison 2014-2015 et que le résultat 2013 ne pénalise pas la coopérative lors de la prochaine mise à jour des historiques;
- s'assurer qu'aucune somme destinée à la sylviculture ne soit retournée à Québec ou dans toute autre région;
- demander aux différentes instances gouvernementales d'entreprendre une nouvelle répartition des sommes supplémentaires en sylviculture tout en considérant la Côte-Nord.

5. M. Gilbert Caron, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC Robert-Cliche

Copie conforme d'une résolution dénonçant la façon de faire du MTQ qui ignore l'opinion des municipalités dans le cadre de la réfection d'infrastructures (ex. : ponts).

6. M. Gilbert Caron, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC Robert-Cliche

Copie conforme d'une résolution dénonçant la lenteur des services offerts à la clientèle par Hydro-Québec.

7. M. Sylvain Berthiaume, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC de Marguerite-D'Youville

Copie conforme d'une résolution demandant au Canadien National de transmettre de façon régulière l'information relative à la circulation des matières dangereuses sur le réseau ferroviaire situé sur son territoire.

RÉSOLUTION 2013-11-237

**Soutien aux entreprises sylvicoles et appui
à la Coopérative Forestière La Nord-Côtière**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 20 septembre 2013, un investissement de 8,5 M\$, dont 3,5 M\$ pour la réalisation de projets sylvicoles et 2 M\$ pour récolter les volumes de bois affectés par les insectes ou par les feux de forêt de l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord représente 12,3 % du niveau de récolte total provincial et n'a reçu que 2,3 % de l'enveloppe provinciale et ce, seulement pour des plans spéciaux de récupération;

CONSIDÉRANT QUE la planification des travaux sylvicoles du ministère des Ressources naturelles (MRN) n'aura pas permis à l'ensemble des entreprises sylvicoles de la région la réalisation totale de la valeur des ententes contractuelles 2013;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Coopérative Forestière La Nord-Côtière dans ses démarches auprès de la Direction générale régionale du MRN visant à :

- reporter le solde de l'enveloppe contractuelle 2013-2014 pour la saison 2014-2015 et que le résultat 2013 ne pénalise pas la Coopérative lors de la prochaine mise à jour des historiques;
- s'assurer qu'aucune somme destinée à la sylviculture ne soit retournée à Québec ou dans toute autre région;
- demander aux différentes instances gouvernementales d'entreprendre une nouvelle répartition des sommes supplémentaires en sylviculture tout en reconsidérant la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- appuie les démarches de la Coopérative Forestière La Nord-Côtière;
- demande à la Direction générale régionale du MRN la confirmation que le solde contractuel 2013 de la Coopérative Forestière La Nord-Côtière lui sera reporté à la saison 2014-2015 en sus du montant de base;
- demande au député de René-Lévesque, responsable de la région de la Côte-Nord et Whip en chef du gouvernement du Québec, M. Marjolain Dufour, d'entreprendre les démarches nécessaires afin que la Côte-Nord obtienne sa juste part des budgets provinciaux reliés à la sylviculture;

QUE copie de cette résolution soit transmise pour appui à la MRC Manicouagan ainsi qu'à la Conférence régionale des élus de la Cote-Nord;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à M^{me} Linda Tremblay, directrice générale régionale de la Côte-Nord du MRN.

RÉSOLUTION 2013-11-238

Demande au Canadien National de transmettre l'information relative à la circulation de la marchandise sur les voies ferrées – appui à la MRC de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT la résolution n^o 2013-10-235 adoptée par la MRC de Marguerite-D'Youville demandant au Canadien National de transmettre de façon régulière l'information relative à la circulation des marchandises (matières dangereuses) sur le réseau ferroviaire situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Marguerite-D'Youville dans ses démarches auprès des autorités du Canadien National afin d'obtenir des informations complètes et actualisées sur les matières qui circulent sur les voies ferrées qui traversent son territoire par le biais d'un agent de liaison chargé des communications avec les municipalités traversées par leur réseau;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- M. Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique;
- M^{me} Élane Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec;
- M. Sylvain Gaudreault, ministre des Transports du Québec;
- M^{me} Lisa Raitt, ministre des Transports du Canada;
- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque et whip en chef du gouvernement;
- MRC de Marguerite-D'Youville.

RÉSOLUTION 2013-11-239

Conseiller juridique – entente de services professionnels pour consultations générales

ATTENDU QUE le Conseil souhaite soutenir son directeur général et secrétaire-trésorier au niveau juridique afin de représenter les intérêts de la MRC dans les divers dossiers qu'elle a à traiter;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord autorise la signature d'une entente de services professionnels relativement à un mandat de consultations juridiques générales auprès du cabinet d'avocats *Cain Lamarre Casgrain et Wells* de Chicoutimi, au montant de 1 200 \$ pour une période de douze (12) mois, débutant le 1^{er} janvier 2014 et se terminant le 31 décembre 2014;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier et la préfet à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2013-11-240

Convention collective – lettre d'entente numéro 5

ATTENDU la signature de la convention collective 2012-2016 et de la lettre d'entente numéro 3 signée le 28 novembre 2012;

ATTENDU que la lettre d'entente numéro 3 précise que la partie syndicale et l'employeur doivent :

« Établir un plan de classification et/ou descriptions de tâches dans le but d'éliminer tous les doublons de titres d'emploi et procéder au classement des salarié(es) selon les tâches et responsabilités réellement accomplies, le tout en comité mixte ou paritaire. Cet exercice se fera en maintenant les acquis des salariés en place. Les travaux se feront à l'intérieur d'une période de six (6) mois de la signature de la convention collective »;

ATTENDU qu'après six (6) mois, le Comité de travail n'a pas terminé le processus;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord est d'accord pour prolonger jusqu'au 28 février 2014 le délai prévu à la lettre d'entente numéro 5.

RÉSOLUTION 2013-11-241

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7547	Chèque annulé	(115,75 \$)
7585	Réclamation 3847	321,33 \$
7586	Réclamation 3843	252,21 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7587	Réclamation 3842	279,21 \$
7588	Réclamation 3844	232,77 \$
7589	Réclamation 3845	260,85 \$
7590	Réclamation 3840	283,53 \$
7591	Réclamation 3839	275,97 \$
7592	Réclamation 3841	232,77 \$
7593	Réclamation 3846 et comptes de dépenses 6213, 6215, 6216 et 6218	3 309,62 \$
7594	Alimentation Tremblay Laurencelle - eau, lait, traiteur, etc.	263,78 \$
7595	Bellemare Environnement - récupération de bardeaux	6 899,96 \$
7596	Béton Alliance inc. - butées écocentre PSM	344,93 \$
7597	FQM - service de messagerie septembre 2013	36,19 \$
7598	Trudel et associés, huissiers	65,66 \$
7599	Ultramar - essence	609,06 \$
7600	Vidéotron	36,12 \$
7601	Entente de développement culturel - dossier 2013-P-07 - versement de l'aide financière	3 500,00 \$
7602	Denis St-Pierre - acquisition œuvres d'art	525,00 \$
7603	René Gagnon - acquisition œuvre d'art	3 000,00 \$
7604	Pacte rural - dossier 2012-040 - 1er versement	16 280,00 \$
7605	Compte de dépenses 118	210,58 \$
7606	Collecte des matières résiduelles septembre 2013	71 812,25 \$
7607	Groupe Ultima - renouvellement assurance municipale 2013-2014	32 535,00 \$
7608	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels recouvrement	28,74 \$
7609	Pacte rural - dossier 2012-154 - dernier versement	1 582,00 \$
7610	Compte de dépenses 6219	60,00 \$
7611	Compte de dépenses 6290	856,12 \$
7612	Compte de dépenses 117	199,38 \$
7613	Compte de dépenses 6227	176,16 \$
7614	Compte de dépenses 161	100,00 \$
7615	Réer Fondation octobre 2013	1 287,90 \$
7616	RREMQ octobre 2013	10 850,66 \$
7617	Cotisations syndicales octobre 2013	847,47 \$
7618	FQM - inscription préfet et dg Assemblée des MRC décembre 2013	275,94 \$
7619	Programme RVI - Dossier F-8002578 - paiement des travaux	10 000,00 \$
7620	Pacte rural - dossier 2011-025 - dernier versement	5 000,00 \$
7621	Entente de développement culturel - dossier 2013-P-10 - 1 ^{er} versement	3 360,00 \$
7622	Éric Maillet, sculpteur-forgeron - photo et déplacements	57,49 \$
7623	Entretien plateforme élévatrice	171,00 \$
7624	Journal Haute-Côte-Nord - avis publics	1 149,52 \$
7625	Orizon Mobile - soutien technique système téléphonique automatisé	40,24 \$
7626	Corporate Express - fournitures	58,85 \$
7627	Équipements GMM - entente photocopieurs	185,98 \$
7628	Compte de dépenses 162	186,32 \$
7629	Compte de dépenses 145	603,04 \$
7630	Compte de dépenses 166	62,00 \$
7631	Compte de dépenses 163	453,20 \$
7632	Compte de dépenses 116	310,74 \$
7633	Compte de dépenses 6276	214,26 \$
7634	Compte de dépenses 164	70,01 \$
7635	Entretien ménager centre administratif - 11e versement	3 382,18 \$
7636	Transport des matières recyclables	4 358,14 \$
7637	Béton Alliance inc. - butées écocentre PSM	574,88 \$
7638	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	5 939,99 \$
7639	Groupe EFC - plaques identification	138,71 \$
7640	L'Immobilière - honoraires professionnels novembre 2013 et rapport	7 492,53 \$
7641	RGMRM - enfouissement et redevances octobre 2013	53 239,14 \$
7642	Services Info-Comm - soutien technique et fournitures	515,55 \$
7643	Vélo-Québec - inscription colloque	362,17 \$
7644	Restaurant Le Petit Bonheur - acompte souper de Noël	250,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7645	Mutations	140,00 \$
7646	Assurance collective novembre 2013	3 044,81 \$
7647	Programme PAD - dossier P-0432235 - paiement des travaux	134,00 \$
7648	Compte de dépenses 6286	304,48 \$
7649	Compte de dépenses 114	611,44 \$
7650	Compte de dépenses 6273	75,20 \$
7651	Collecte des matières résiduelles octobre 2013	73 917,25 \$
7652	Comptes de dépenses 5773 et 5785	236,60 \$
7653	Compte de dépenses 169	584,86 \$
7654	Compte de dépenses 6287	21,60 \$
7655	Compte de dépenses 113	188,50 \$
7656	Compte de dépenses 6275	56,16 \$
7657	Programme PAHM - dossier B-6001822 - paiement des travaux	36 000,00 \$
7658	Programme RVI - dossier F-8002581 - paiement des travaux	10 000,00 \$
7659	Dominique Dupuis - acquisition œuvre d'art	200,00 \$
7660	Jacques Ross - acquisition œuvre d'art	175,00 \$
7661	Diane Gagnon - acquisition œuvre d'art	425,00 \$
7662	Stéphanie Benoît - acquisition œuvre d'art	600,00 \$
7663	Rénovations JM BR - fournitures	37,89 \$
7664	Produits sanitaires Lépine - fournitures sanitaires	56,34 \$
7665	Isolation Clermont - équipement de sécurité	352,86 \$
7666	Papeterie du Fleuve - ameublement	983,01 \$
7667	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels	2 208,10 \$
7668	Entreprises C.M. - transport blocs béton écocentre PSM	287,44 \$
7669	Bellemare Environnement - récupération de bardeaux	13 542,05 \$
7670	Terrassement et pavage SL - chargements écocentre PSM	16 816,04 \$
7671	Exploitation de l'écocentre de PSM, location balance et transport de blocs - octobre 2013	13 011,00 \$
7672	Laurentide Re/Sources inc. - collecte	518,66 \$
7673	Clermont Martel - remboursement bac roulant	50,00 \$
7674	Desmeules automobile - location camion	1 713,13 \$
7675	Compte de dépenses 171	102,20 \$
7676	Compte de dépenses 112	145,78 \$
7677	Compte de dépenses 6274	119,68 \$
7678	Comptes de dépenses 167 et 170	317,44 \$
7679	Programme RVI - dossier F-8002552 - paiement des travaux	2 333,98 \$
7680	CHME - 10e versement de l'Entente publicitaire	329,17 \$
7681	Entente de développement culturel - dossier 2013-P-09 - 1 ^{er} versement	3 500,00 \$
7682	Pacte rural - dossier 2012-072 - dernier versement	20 122,00 \$
7683	Transport des matières recyclables	4 980,74 \$
7684	Alimentation Tremblay Laurencelle - eau, lait, traiteur, etc.	654,17 \$
7685	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires règlements harmonisés	504,46 \$
7686	CS Estuaire - chargements débris construction et test broyage	4 886,44 \$
7687	Constructions SRV - location et vidange conteneurs écocentres	10 319,00 \$
7688	Corporate Express - fournitures	262,84 \$
7689	Équipements GMM - entente photocopieurs	224,72 \$
7690	ESRI Canada - maintenance ARCGIS 2013-2014	3 104,33 \$
7691	GAFTHCN - Contrat TPI -TS-2013-03 et éclaircie précomm	29 629,10 \$
7692	Labrie Beaulieu - honoraires professionnels novembre 2012 à juillet 2013	977,29 \$
7693	Ministre des Finances - frais annuels plateforme élévatrice	79,49 \$
7694	PG Solutions - formation	172,46 \$
7695	Pro-Sag Service LK - travaux d'entretien et de réparation du système de ventilation, climatisation	2 290,25 \$
7696	Rénovations JM BR - fournitures	96,49 \$
7697	Terrassement et pavage SL - chargements écocentre PSM	33 668,06 \$
7698	Ultramar - essence	760,92 \$
7699	Vidéotron	32,80 \$
7700	Mun. Tadoussac - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013 + remboursement achat livres collection privée bibliothèques publiques	3 350,59 \$
7701	Mun. Sacré-Coeur - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013 + remboursement achat livres collection privée bibliothèques publiques	5 014,85 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7702	Mun. Les Bergeronnes - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013 + remboursement achat livres collection privée bibliothèques publiques	2 576,04 \$
7703	Mun. Escoumins - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013	4 950,15 \$
7704	Mun. Longue-Rive - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013	2 428,81 \$
7705	Mun. Portneuf-sur-Mer - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013	1 741,54 \$
7706	Programme Collection privée - Bibliothèque de Forestville - achat livres	493,73 \$
7707	Mun. Colombier - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013 et remb. frais ouverture dossier TPI	1 765,61 \$
7708	Conseil de la 1re Nation des Innus Essipit - remboursement surplus accumulé collecte déchets fin 2013	2,38 \$
7709	Entente de développement culturel - dossier 2013-P-02 - dernier versement	990,00 \$
→	Paies des 16 et 30 octobre et 13 et 27 novembre 2013 :	92 053,28 \$
→	Bell Mobilité - compte du 1 ^{er} octobre 2013 :	67,08 \$
→	Ministère du Revenu - D.A.S. octobre 2013 :	26 831,06 \$
→	Receveur général du Canada - D.A.S. octobre 2013 :	11 469,82 \$
→	Visa - compte du 30 septembre 2013 :	757,25 \$
→	Bell Mobilité - compte du 1 ^{er} novembre 2013 :	164,37 \$
→	Hydro-Québec - compte du 22 octobre 2013 :	1 727,91 \$
→	Vidéotron - compte du 25 octobre 2013:	236,71 \$
→	Visa - compte du 31 octobre 2013	902,60 \$
→	Bell Canada - compte du 25 octobre 2013 :	197,28 \$
Total :		709 517,64 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 27^e jour du mois de novembre 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-11-242

Comité de vérification des déboursés – nomination de représentants

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE les personnes représentant les municipalités de Sacré-Cœur et Colombier soient désignées à titre de membres formant le Comité de vérification des déboursés pour les trois prochaines séances en remplacement des représentants des municipalités des Bergeronnes et de Tadoussac dont le mandat prend fin avec la présente séance;

QUE tout autre membre du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord présent à la séance agisse à titre de substitut en cas d'absence de l'un ou de l'autre des deux membres.

RÉSOLUTION 2013-11-243

Projet du Centre d'action bénévole Le Nordest pour l'acquisition d'un bâtiment permettant le réemploi de meubles usagés et l'optimisation du service de friperie – appui

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible et ce, dans la hiérarchie des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Le Nordest est un organisme régional à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'action humaine et de susciter une réponse aux besoins du milieu, et qu'il est reconnu pour sa contribution au réemploi des matières résiduelles avec son service de friperie en opération depuis 1984;

CONSIDÉRANT QUE Le Nordest projette l'acquisition d'un bâtiment afin d'offrir un service de revente de meubles, électroménagers, équipements de cuisine, objets de décoration et autres objets usagés à prix modique et d'optimiser la friperie pour la population de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Nordest permettra d'accroître la quantité de matières réemployées en Haute-Côte-Nord, ce qui cadre avec les objectifs fixés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans la version révisée de son PGMR, actuellement en cours d'élaboration, la MRC vise à établir des partenariats durables avec les ressourceries de son territoire afin d'optimiser les services de réemploi et de récupération pour les citoyens et entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et Le Nordest souhaitent évaluer la possibilité de développer conjointement un service de collecte à domicile pour les meubles, électroménagers et autres objets destinés au réemploi;

CONSIDÉRANT QUE la société d'état RECYC-QUÉBEC offre, par le biais de son programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*, de l'aide financière destinée à consolider les pratiques de gestion des entreprises d'économie sociale et d'autres organismes à but non lucratif afin d'améliorer la productivité et les rendements de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord offre de l'assistance technique aux intervenants du Nordest afin de mener à terme le projet d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment permettant le réemploi de meubles et autres objets usagés et la bonification du service de friperie, ce projet se traduisant par une augmentation des quantités de matières réemployées sur le territoire;

QUE le Conseil appuie le Centre d'action bénévole Le Nordest dans sa demande d'aide financière à RECYC-QUÉBEC pour le programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*;

QUE le Conseil autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION 2013-11-244

Répartition des quotes-parts relatives à la gestion des matières résiduelles – adoption d'une base de calcul pour le budget 2014

ATTENDU QUE le Conseil a adopté dans le cadre de la présente séance (résolution 2013-11-223) le règlement 123-2013 détaillant la méthode de répartition des

quotes-parts des municipalités quant à la gestion des matières résiduelles en proportion des ordures ménagères produites par chaque municipalité;

ATTENDU QUE l'article 4 du règlement 123-2013, qui modifie le règlement 106-2006 en remplaçant l'article 8, énonce que la quote-part assumée par chaque municipalité est attribuée en proportion de ses ordures ménagères produites et traitées par le système de gestion des matières résiduelles mis en place par la MRC, sur la quantité totale traitée par ledit système pour une année;

ATTENDU QU'en vertu l'article 4 du règlement 123-2013 qui modifie le règlement 106-2006, le Conseil de la MRC pourrait aussi décider de répartir les coûts réels nets, ou une partie de ceux-ci, sur la base de la population équivalente, s'il s'avérait que cette méthode soit plus pertinente, en adoptant une résolution à cet effet, en autant que la base de calcul soit la même pour toutes les municipalités locales ainsi que pour la communauté innue Essipit;

ATTENDU QUE la compilation du tonnage d'ordures par municipalité a été effectuée pour la première fois en 2013 et que la répartition des quotes-parts 2014 s'en trouve substantiellement modifiée;

ATTENDU QUE la répartition des quotes-parts au tonnage se traduit par une hausse importante des quotes-parts pour certaines municipalités en 2014;

ATTENDU QUE le Conseil désire donner une année de transition pour les municipalités affectées par le changement de répartition des quotes-parts;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, appuyé par le conseiller de comté, M. André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le mode de répartition suivant pour établir les quotes-parts relatives aux coûts réels nets pour la gestion des matières résiduelles, pour le budget 2014 :

- ➔ Répartition à la population équivalente pour 50 % des coûts réels nets;
- ➔ Répartition au tonnage d'ordures généré par municipalité (estimé en 2013), pour 50 % des coûts réels nets;

QUE le mode de répartition soit réévalué par le Conseil avant l'adoption du budget 2015.

RÉSOLUTION 2013-11-245

Nomination du préfet suppléant

ATTENDU QUE le mandat du préfet suppléant, M. Jean-Roch Barbeau, maire de la municipalité de Colombier, prend fin lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du mois de novembre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un nouveau préfet suppléant pour les six prochains mois;

ATTENDU QUE le Conseil a convenu d'une procédure pour la nomination du préfet suppléant, soit par ordre alphabétique de nom de famille, et que l' élu désigné a le choix d'accepter ou non sa nomination;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marjolaine Gagnon, et unanimement résolu :

QUE M. Francis Bouchard, maire de la municipalité des Bergeronnes, soit et est par les présentes nommé préfet suppléant de la MRC pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de mai 2014;

M. Francis Bouchard accepte sa nomination.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 27^e jour du mois de novembre 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-11-246

Fermeture

Il est unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 35.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier



ANNEXE 1
(Résolution 2013-11-218)

BUDGET 2014 – PARTIE I

	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	COURS D'EAU	SOCOM BETSIAMITES	SCHÉMA COUV. RISQUES	T.N.O.	ÉVALUATION	P.D.R.F.	BAUX VIL. SABLE, GRAVIER ET DOMAINE ÉTAT	TOTAL
DÉPENSES									
Rémunération élus	35676				8531				44207
Avantages sociaux (élus)	2497				598				3095
Déplacements élus	150	600		403	7700				8853
Représentation élus	300				200				500
Congrès (élus)	2400								2400
Journaux et radio		300		207	1051				1558
Rém. prof. et tech.	89428	3833		4868	33671	137455	8621	42683	320559
Rém. secrétariat	1624	336		1120	32995	39516	1345	20869	97805
Avantages sociaux	13907	748		1095	12603	33531	1821	11799	75504
Déplacements du personnel		832		270	1900	17418	200	900	21520
Colloques					2850				2850
Congrès (sec.-très.)	1900								1900
Congrès (pers.)	1375				1500	2320			5195
Représentation	200				200				400
Poste		100		100	2400	500	20	2400	5520
Téléphone		6		10	1400	900		1350	3666
Conseillers juridiques		3000			1000			2000	6000
Formation					3000	1391			4391
Vérification livres					1971	802		2196	4969
Assurances	6778				9258	6086		2828	24950
Traitement des données					1613	599		508	2720

	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	COURS D'EAU	SOCOM BETSIAMITES	SCHÉMA COUV. RISQUES	T.N.O.	ÉVALUATION	P.D.R.F.	BAUX VIL. SABLE, GRAVIER ET DOMAINE ÉTAT	TOTAL
Déplac élus schéma	550								550
Déplac pers schéma	722								722
Journaux schéma	344								344
Fourn/carto schéma	800								800
Rém tech géomatique	1178								1178
Avantages sociaux géomatique	224								224
Études collégiales			35						35
Contribution C.L.D.	123616		43717						167333
Aide financières CLD (CRÉ)	627848								627848
Développement écon pacte rural	420000								420000
Consultants div. écon	27720								27720
Entente publicité radio	3344								3344
Location de bureaux					15362			2055	17417
Déneigement	3131								3131
Électricité-chauffage	25000								25000
Taxes services municipaux	2200								2200
Entretien bâtisse	8000								8000
Location timbreuse	214				214			194	622
Utilisation photocopieur	1000	40		150	500	200	20	240	2150
Entretien réparations	4770				3670			3490	11930
Entretien terrain	2665								2665
Aliments, boisson café	850				640				1490
Fournitures / impressions	1000	100		150	4000	1600		2000	8850
Vêtements, chaussures					100	300		150	550
Pièces / accessoires	900								900
Articles nettoyage	900								900
Ameublement					311			156	467

	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	COURS D'EAU	SOCOM BETSIAMITES	SCHÉMA COUV. RISQUES	T.N.O.	ÉVALUATION	P.D.R.F.	BAUX VIL. SABLE, GRAVIER ET DOMAINE ÉTAT	TOTAL
Subvention Gouv pacte rural	420000								420000
Subvention Gouv schéma couverture				35031					35031
Revenus gestion PDRF							237457		237457
Revenus adm projet PDRF							15435		15435
Subvention MADA	42278								42278
Appropriation de surplus	34029	10235		15952	45968	37000			143184
TOTAL REVENUS	1936542	10235	641189	60983	382072	336702	252892	472550	4093165

BUDGET 2014 – PARTIE II

	PROG. DE RÉNO- VATION	GESTION TPI	MAT. RÉSID ET DÉV. DURABLE	TOTAL
DÉPENSES				
Déplacements élus			2000	2000
Journaux et radio	968	1643	3000	5611
Rém. prof. et tech.	33578	88148	89632	211358
Rém. secrétariat	224	3232	7974	11430
Avantages sociaux	6339	16935	19418	42692
Déplacements du personnel	4200	1400	8148	13748
Poste	70	200	500	770
Téléphone	164	510	1000	1674
Conseillers juridiques		5500	10000	15500
Formation		2541	1500	4041
Vérification livres		753	549	1302
Assurances		1419	2000	3419
Traitement des données		755	200	955
Immatriculation camion		520		520
Entretien camion		1900		1900
Héberg., ad cour, anti-virus		3290	1000	4290
Réception		400		400
Location de bureaux		2055		2055
Utilisation photocopieur	100	215	250	565
Fournitures / impressions		1300	1500	2800
Vêtements, chaussures		150	850	1000
Ameublement		1387	622	2009
Cotisations associations		208	50	258
Location de véhicules		1015	12500	13515
Location de balance			7112	7112
Rém prof tech recyclage			89632	89632
Rém sec recyclage			7975	7975
Avantages soc recyclage			19418	19418
DÉPENSES (suite)				
Déplac pers recyclage			8147	8147
Poste recyclage			500	500
Téléphone recyclage			500	500
Journaux recyclage			4000	4000
Vérif livres recyclage			1263	1263
Traitement matières recyclables			24113	24113
Utilisation photocopieur recyclage			350	350
Fournitures recyclage			3000	3000
Formation développement durable			3000	3000
Partenariats organismes			2000	2000
Cotisations protection feu		22102		22102
Voirie forestière		25928		25928
Coupe de bois		3111		3111
Travaux sylvicoles		22817		22817
Scarifiage, reboisement		45115		45115
Fonds de mise en valeur		5814		5814
Honoraires professionnels		5000	2500	7500
Récupération RDD			16500	16500
Exploitation centre transb recycl.			75598	75598
Exploit centre des mat secs			39978	39978

	PROG. DE RÉNO- VATION	GESTION TPI	MAT. RÉSID ET DÉV. DURABLE	TOTAL
Cueillette matières recyclables			284171	284171
Cueil/traitement encombrants			48330	48330
Écocentres (surveillance)			5600	5600
Cueillette transport des déchets			710427	710427
Redevances Gouv mat résiduelles			102240	102240
Enfouissement hors MRC HCN			432000	432000
Location conteneurs écocentres			14935	14935
Transport écocentres			48226	48226
Récupération matériaux secs			250000	250000
Récupération (transport)			81815	81815
Projets sensibilisation récupération (TICS)			3383	3383
Montants post-fermeture L.E.S.			15000	15000
Projet pilote matières résiduelles			7519	7519
Programme rénovation travaux	300000			300000
Essence		5000		5000
Frais bancaires		460		460
Intérêts dettes long terme			794	794
Frais d'émissions			192	192
Transfert act. investissement		2230	192889	195119
Remboursement dette long terme			29569	29569
Appropriation de déficit	15928			15928
TOTAL DÉPENSES	361571	273053	2695369	3329993

REVENUS				
Quotes-parts municipalités			1826212	1826212
Partenariat Essipit			40666	40666
Contribution TNO			50000	50000
Autres revenus			6250	6250
Redevances récupération métaux			11000	11000
Subvention calendrier			1000	1000
Compensation TICS points de dépôt			3383	3383
Vente de réemploi et textiles			4000	4000
Redistribution redevances élimination			100000	100000
Compensation Gouv mat recyclables			459969	459969
Revenus de placements		300		300
Droits forestiers TPI (coupe)		162000		162000
Baux location TPI		70000		70000
Autres droits for bleuetières		21600		21600
Frais administration TPI		4600		4600
Autres revenus location camion		14553		14553
Subvention SHQ	28160			28160
Subvention SHQ travaux	300000			300000
Participation SOCOM	33411			33411
Appropriation de surplus			192889	192889
TOTAL REVENUS	361571	273053	2695369	3329993

Répartition des quotes-parts pour l'exercice financier 2014

CODE	MUNICIPALITÉ	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	ÉVALUATION FONCIÈRE	CLD	SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES	TOTAL
95005	TADOUSSAC	13 079	205 841	32 863	9 029	1 458	262 270
95010	SACRÉ-CŒUR	20 163	350 279	38 691	20 623	1 706	431 462
95018	LES BERGERONNES	7 863	127 499	17 691	7 762	688	161 503
95025	LES ESCOUMINS	21 367	315 117	41 139	21 965	1 799	401 387
95032	LONGUE-RIVE	9 287	150 441	29 429	12 020	581	201 758
95040	PORTNEUF-SUR-MER	6 602	98 634	11 138	8 286	434	125 094
95045	FORESTVILLE	30 933	478 889	78 713	35 950	2 268	626 753
95050	COLOMBIER	6 343	99 512	19 514	7 981	416	133 766
NR950	TNO LAC-AU-BROCHET	3 884		27 224		650	31 758
	TOTAL :	119 521	1 826 212	296 402	123 616	10 000	2 375 751
95802	ESSIPIT		40 666				40 666
			1 866 878				